

PREVENIR LES ADDICTIONS AU TRAVAIL

Addictions, substances psychoactives : de quoi parle-t-on ?

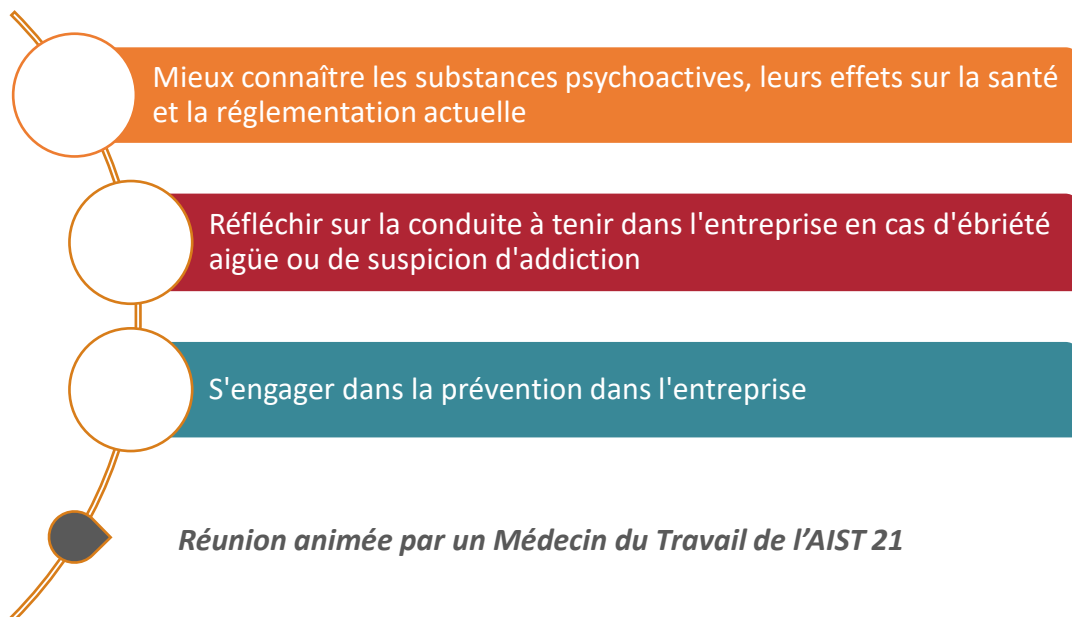
Quelles sont les conséquences en entreprise ? Que dit la réglementation sur la prise en charge en entreprise ?

Comment initier une démarche de prévention ? Comment accompagner les collaborateurs concernés ?

Vos questions sont certainement partagées par d'autres...

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Manager, Responsable sécurité, Représentant du personnel, Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

Programme



Information et inscriptions

- Inscription obligatoire sur www.aist21.com
Rubrique "Formations" puis "Réunions d'information collectives"
- Pour toute information,
ric@aist21.com - 03 80 77 85 30



